

## Le 7 novembre 2016

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le septième jour de novembre 2016 à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant le Conseil au complet.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Six personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30

### **200-16 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en ajoutant : pancartes de chevaux, panneaux indicateurs de numéros civiques, panneaux identifiant la municipalité et en laissant le varia ouvert.

**\*ADOPTÉ\***

### **201-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2016**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que rédigé.

**\*ADOPTÉ\***

La première période de questions est ouverte à 19h35

### **202-16 Appui pour une mise à jour de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) concertée pour la région de Bedford**

**Considérant que** les 7 municipalités entourant la ville de Bedford ont majoritairement une population de moins de 1000 habitants;

**Considérant que** la population des 8 municipalités, incluant la ville centre de Bedford, comprend une proportion de personnes aînées plus haut que la moyenne québécoise;

**Considérant que** les 8 municipalités composant la région de Bedford constituent une communauté naturelle d'appartenance;

**Considérant que** les services et infrastructures existantes sont concentrées à la ville centre de Bedford;

**Considérant que** les plans d'action MADA des différentes municipalités viennent à échéance à la fin 2016;

**Considérant que** des démarches de mise à jour MADA séparées créeraient des dédoublements pour les intervenants concernées et seraient logiquement impossibles;

Considérant qu'un comité de suivi avec représentation des 8 municipalités concernées existe et collabore déjà pour des activités de consultation MADA;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge :

- appuie la démarche de mise à jour concertée dans le but de mieux servir sa population vieillissante.
- entérine formellement son statut de Municipalité amie des aînés reconnu par le Secrétariat aux aînés.
- de nommer la conseillère Madame Claudia Morlot comme personne responsable du dossier «Aînés» de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

Cette résolution annule la résolution 163-16 du 6 septembre 2016.

**\*ADOPTÉ\***

### **203-16 Campagne de financement de l'organisme Au Diapason**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu de soutenir la campagne de financement de l'organisme Au Diapason en commandant 8 poinsettias. Chaque membre du Conseil municipal paiera personnellement son achat et la municipalité émettra un chèque au nom de l'Organisme.

**\* ADOPTÉ\***

**204-16 Appui à la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes et engagement du port du ruban blanc en signe de solidarité envers cette cause**

**Considérant** la résolution numéro: 390-1016 de la MRC Brome-Missisquoi;

Il est proposé par Roger Santerre

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu de

- D'appuyer la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions (du 25 novembre au 6 décembre 2016) pour l'élimination de la violence envers les femmes et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de porter le ruban blanc;
- Que copie de la présente résolution soit acheminée à madame Cathy Livernois, agissant pour le comité des 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes, de la coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome- Missisquoi.

**\* ADOPTÉ\***

Madame la mairesse fait lecture et dépose le rapport du maire de novembre 2016.

La directrice générale dépose les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des membres du Conseil : Ginette Simard Gendreau, Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault.

La directrice fait état du montant total des taxes municipales non payées au 7 novembre 2016.

La directrice dépose l'état comparatif annuel des revenus et des dépenses.

**205-16 Comptes à payer**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (septembre 2016) payé	177,48
Cotisations employeur provinciales (septembre 2016) payé	1 435,10
Élus	2 120,71
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (5 semaines) payé	9 262,06
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) aide en voirie et préposé à l'entretien,	2 948,24
J-P Tétreault (kilométrage pour service incendie)	52,20
Benoit Martin (km formation pompier )	37,60
Réjean Lemaire (kilométrage pour service incendie)	43,20
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes matières résiduelles )	3 153,16
Régie intermunicipale (enfouissement 2 mois 42 400 kg )	2 995,60
Sani-Éco (recyclage 5 210 kg)	222,80
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,50
Hydro-Québec (éclairage public ) payé	257,33
Hydro-Québec (Hôtel de Ville ) payé	287,83
Hydro-Québec (caserne) payé	330,31
Hydro-Québec ( 2 postes de pompage) payé	191,14
Hydro-Québec (711 Gauvin) payé	27,64
Télébec (caserne) payé	239,30
Télébec (site de traitement) payé	89,05
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	252,77
Marché Gendreau (essence voirie et SSI,eau et crème à café )	400,53
Petite caisse (timbres, 3 billets diner de la Fabrique, bonbons halloween )	261,32
Poste Canada (communiqué , Ami de septembre et octobre )	112,56
Transport Hanigan (location chargeur pour pierre pour accotements )	517,39
Outillage Rioux GDB ( location scie et laveuse à pression)	143,95
André Paris inc.( débroussaillage)	3 694,15
Les Entreprises Denex (niveleuse,rouleau pour accotements, pelle travaux fossé)	2 707,66
J.A.Beaudoin Construction ltée ( pierre pour accotements)	103,48
Communications Plus (location temps d'antenne, 2 mois)	174,76
Rona Lesvesque (produits pour réparer la salle de bain de la salle communautaire))	44,04
Techno Contrôle 2000 inc (rechargement , inspection, réparations cylindres)	29,89
CMP Mayer inc. (veste dossards pour SSI)	525,71

Papeterie coupal ( papier )	81,16
Pièces d'Auto Bedford (solde facture batterie )	17,25
Moto Sport G & L enr ( chaîne et huile, voirie)	63,27
Paradis Lemieux Avocats (honoraires professionnels dossier 0174-48087)	4 221,31
Biovet inc. ( analyse d'eau potable )	41,97
Ville de Farnham (entraide du 25 septembre 2016)	1 706,12
Municipalité de Saint-Alexandre ( entraide incendie du 25 septembre 2016 )	2 723,97
Municipalité de St-Sébastien (entraide incendie du 25 septembre 2016)	283,86
Municipalité de Saint-Armand (entraide du 25 septembre 2016)	720,72
Média Transcontinental (avis rôle d'évaluation)	271,35
Groupe ABS (laboratoire pour les travaux majeurs du chemin St-Charles)	6 651,14
Rocheleau Fils & Sons (location container et disposition des rebuts)	2 091,62
J.Guy Rousselle ( location pelle )	75,00
Les emballages Caroussel (produits entretien, sacs poubelles, essuie-mains)	254,83
APAM ( autobus incendie du 25 septembre 2016)	640,00
Loisirs de Bedford et régions (participation journée des Aînés octobre 2016)	36,00
J.N. Pinonnault (location tracteur pour 711 Gauvin)	400,00
1 contribuable (remboursement suite à un paiement en trop)	142,83
Toilettes portatives Sanibert (loc.2 toilettes (15 j))+ réparations suite à du vandalisme)	663,41
Gestim inc. ( Permis et certificats, inspections des installations septiques)	12 576,55

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le règlement numéro 402-16 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

**206-16 Adoption du premier de règlement numéro 402-16 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Robert Gaboriault appuyé par Carole Dansereau et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 402-16 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le règlement numéro 403-16 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

**207-16 Adoption du premier de règlement numéro 403-16 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Robert Gaboriault Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 403-16 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le règlement numéro 404-16 modifiant le règlement no. 316-08 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

**208-16 Adoption du premier de règlement numéro 404-16 modifiant le règlement no. 316-08 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 404-16 modifiant le règlement no. 316-08 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le règlement numéro 405-16 modifiant le règlement no. 317-08 intitulé CONSTRUCTION, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

**209-16 Adoption du premier de règlement numéro 405-16 modifiant le règlement no. 317-08 intitulé CONSTRUCTION, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 405-16 modifiant le règlement no. 317-08 intitulé CONSTRUCTION, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le règlement numéro 406-16 modifiant le règlement no. 318-08 intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

**210-16 Adoption du premier de règlement numéro 406-16 modifiant le règlement no. 318-08 intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au**

**schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 406-16 modifiant le règlement no. 318-08 intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le règlement numéro 407-16, modifiant le Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion..

**211-16 Adoption du premier de règlement numéro 407-16, modifiant le Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 407-16, modifiant le Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le règlement numéro 408-16, modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 352-11 afin d'intégrer des éléments applicables à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

**212-16 Adoption du premier de règlement numéro 408-16, modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 352-11 afin d'intégrer des éléments applicables à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion..**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 408-16, modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 352-11 afin d'intégrer des éléments applicables à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**213-16 Assemblée publique de consultation règlements d'urbanisme 402-16 à 408-16**

Considérant l'offre de Gestim 2016-URB-262 concernant la modification des règlements d'urbanisme pour la concordance au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi suite à l'adoption du règlement 02-315;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par France Boulet

et résolu de demander à Monsieur Jean Vasseur de Gestim d'animer la rencontre de consultation publique qui se tiendra le lundi 5 décembre à 18h30 au 900 rue Principale.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**214-16 Comité consultatif d'urbanisme – Nouveau membre non-élu**

**Considérant** la résolution 191-16;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu de nommer M. Sylvain Duquette comme membre du Comité Consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 7 novembre 2016.

**\*ADOPTÉ\***

**215-16 Mandat à Paradis Lemieux Francis Avocats, dossier site de traitement des eaux usées**

**Considérant** les vices constatés suite aux différents essais réalisés au site de traitement des eaux usées;

**Considérant** que le Conseil municipal se doit de protéger les droits de la municipalité dans ce dossier;

**Il est proposé par France Boulet**

**appuyé par Carole Dansereau**

**et résolu de** donner le mandat à Paradis Lemieux Francis Avocats d'entreprendre les procédures nécessaires afin de réclamer les dommages pouvant découler des vices identifiés et de représenter la Municipalité pour la suite à donner à ce dossier.

Les membres du Conseil souhaitent être informés des différentes étapes pour prendre des décisions sur la suite à donner à ce dossier.

Le vote est demandé et se traduit par 6 voix pour

**\*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ\***

**216-16 Mandat à la Firme Architecte Sonia Martel pour le bâtiment au 711 rue Gauvin;**

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu d'accepter l'offre de services de la Firme Architecte Sonia Martel mandat 16-1385 comprenant une analyse et une étude pré conceptuelle selon les utilisations envisagées et suggérées par la municipalité pour le bâtiment situé au 711 rue Gauvin.

L'estimé présenté est de trois mille cinq cent (3 500) dollars plus les taxes applicables ;

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**217-16 Exploitation et entretien du site de traitement des eaux usées**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

et résolu d'accepter la proposition d'Écofixe Technologies pour l'exploitation et l'entretien du site de traitement des eaux usées le tout tel que décrit dans l'offre présentée le 31 octobre 2016 au montant de quinze mille six cent soixante dollars (15 660 \$) plus les taxes applicables.

L'entente est pour une année du 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017. Le paiement se fera en quatre versements égaux.

La directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette entente.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense dans le budget 2016 et seront prévus au budget 2017.*

**218-16 Travaux majeurs de voirie 2016, chemin Saint-Charles –Libération de certaines retenues– Pavages Maska inc.**

**Considérant** la résolution 193-16;

**Considérant** les recommandations du 20 octobre 2016 présentées par l'ingénieur de Cima+ responsable du dossier 4402-SG09706A, reconstruction d'une partie du chemin Saint-Charles ;

**Il est proposé** par Daniel Tétreault

**Appuyé** par Claudia Morlot

et résolu :

- De libérer la retenue spéciale au montant de quatorze mille neuf cent soixante-deux dollars et trente-neuf cents (14 962.39\$);
- D'appliquer après ajustement la retenue pour pénalité de retard;
- D'autoriser le paiement immédiat de la somme de huit mille cinq cent soixante dix-neuf dollars et quatre vingt-huit cents (8 579.88\$).

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense. Ce projet est financé entre autres par la TECQ,*

**219-16 Dénéigement des espaces municipaux hiver 2016-2017**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu :

1. de donner le contrat de déneigement des espaces municipaux à Dénéigement Alex Lafleur, le seul répondant à l'appel de propositions. Le montant sera :
  - de cinq cents soixante quinze (575) dollars pour le déneigement de l'accès au garage municipal,
  - de deux mille cent vingt-cinq (2 125) dollars pour le stationnement et les accès de l'hôtel de ville,
  - de cinq cent (500) dollars pour la caserne
  - et de trois cent soixante quinze (375) dollars pour la borne sèche du rang Saint-Édouard et celle du chemin Saint-Charles pour 275\$.
2. Le déneigement de la borne sèche du rang Saint-Joseph sera effectué par M Sylvain Duquette comme les années passées

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense dans le budget 2016 et inscrits au budget 2017*

**220-16 Suppléant- Poste d'employé à l'entretien ménager des bureaux municipaux**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'inscrire Mme Cindy Choquette Legault comme suppléante pour le poste d'employé à l'entretien ménager des bureaux municipaux. Le salaire horaire de ce poste est déterminé chaque année par résolution en même temps que tous les autres postes.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**221-16 Disposition –vente d'une pompe usagée**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'accepter la seule proposition reçue soit celle de M.R.Lemire au montant de deux cent cinq (205) dollars. La vente est faite "tel que vu".

**\*ADOPTÉ\***

**Adoption de budget 2017 et dates des rencontres préparatoires**

La date de l'adoption du budget 2017 est fixée au lundi 19 décembre 2016 à 19h30.

Les dates des rencontres préparatoires sont : 14 novembre, 21 novembre, 28 novembre et 12 décembre 2016 et ces rencontres débiteront à 19h.

**222-16 Activité de l'Association des Directeurs municipaux du Québec ADMQ**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'autoriser la directrice générale à assister à la rencontre organisée par l'ADMQ ayant pour thème : se préparer à l'année électorale. Cette activité est gratuite et se déroule à St-Amable le 16 décembre 2016. Les frais de kilométrage sont autorisés.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**223-16 Repas de Noël du Conseil**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu que d'autoriser la dépense et le paiement pour le repas de Noël des membres du Conseil et du personnel : directrice générale, agente de bureau, inspecteur en voirie et directeur du service de sécurité incendie ; chaque membre du Conseil et du personnel étant accompagné de son ou sa conjoint(e). Chaque personne paiera pour ses boissons. Ce repas aura lieu le 16 décembre 2016 à Bedford.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**224-16 Panneaux de signalisation-Présence de chevaux**

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par France Boulet

et résolu que des panneaux indiquant la présence de chevaux sur la route soient installées dans le rang St-Josep (4 panneaux) et dans le rang Sainte-Anne (2 panneaux).

La dépense est autorisée.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

La deuxième période de questions est ouverte à 21h38

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h39

*Je, Ginette Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Ginette Gendreault  
Mairesse

Béatrice Travers  
Secrétaire-trésorière